



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION**

Rapporteuse : Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,  
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

### **23 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE 64 - CRÉATION D'UNE STRUCTURE D'HÉBERGEMENT DÉDIÉE AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT VICTIMES DE VIOLENCES – LA DAUNA**

Il est rappelé à votre assemblée que par délibération du 20 décembre 2021, le Conseil municipal a décidé de céder à l'Office64 de l'Habitat la parcelle bâtie AO161 d'environ 300 m<sup>2</sup> située 63 rue Dalmais, dans le cadre d'un bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans avec une redevance unique de 17 500 € HT, en vue de réaliser une structure d'hébergement dédiée aux femmes en difficulté et plus spécifiquement victimes de violences en partenariat avec l'association « Du côté des femmes » (4 logements : 3 T1 bis d'environ 33 m<sup>2</sup> et 1 T3 de 63 m<sup>2</sup>).

Une convention avait été signée entre l'Office64 de l'Habitat et la Commune d'Oloron Sainte-Marie, au titre de l'agrément délivré en 2021 (en annexe), pour qu'une subvention d'un montant de 17 066,77 €, correspondant à 3 % du prix de revient, alors arrêté à 568 892,38 € soit versée par la Commune à l'Office64.

Du fait de l'évolution du programme et de l'annulation de l'agrément de 2021, un nouvel agrément a été délivré en 2024 (en annexe). Le prix de revient actualisé s'élève désormais à 770 880,69 €. En conséquence, le montant de la subvention communale doit être révisé à 23 126,42 €, soit 3 % du coût de l'opération agréée en 2024.

Considérant le nouvel agrément de 2024 ci-annexé, délivré par le Département des Pyrénées-Atlantiques, annulant celui de 2021,

Il convient de signer un avenant à la convention avec l'Office64 de l'Habitat.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant de la convention reprenant les termes de la présente avec l'Office64 de l'Habitat, correspondant à la participation de la Commune à hauteur de 3 % du coût de l'opération agréée en 2024, soit 23 126.42 €, en vue de créer une structure d'hébergement pour les femmes en difficulté et plus spécifiquement victimes de violences, structure mise en location à l'association « Du côté des femmes » qui en assurera la gestion.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

**Marie-Lyse BISTUE**



AFFICHÉ LE 05/05/2026

